

## COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 09 Avril, le Conseil Municipal de SAINT-MAIXANT s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. BALANS Christian, Adjoint au Maire.

#### Date de convocation

02 Avril 2019.

#### Présents (13)

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mmes LAGARDE Anita, BANOS Catherine, Adjointes.

Mmes CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, SERVAND Roseline, ZAÏRI-AMARAL Virginie ; Mrs DULUC Gérard, MEUNIÉ Jean-Christophe, MONIER Pascal, VIGNES Jean-Louis.

#### Pouvoirs (04)

M. GAZZIERO Lucien à M. BALANS Christian.

M. ARDURAT Bruno à Mme LAGARDE Anita.

M. DUSSOULIER Alain à M. PONCHATEAU Charles.

Mme LE LAGARDE Magali à M. BERNADET Alain.

#### Absents (02)

Mme FABEIRO Nathalie, BELLOC Laure.

#### Secrétaire de séance élue

Mme BANOS Catherine.

### 1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

Le compte rendu est adopté.

### 2. COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018 y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de M. BALANS Christian, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		
<b>DEPENSES</b>	Prévues	1 223 500.00€
	Réalisées	1 115 364.30 €
	Reste à réaliser	0.00 €

INVESTISSEMENT		
<b>DEPENSES</b>	Prévues	2 561 927.05 €
	Réalisées	618 344.92 €
	Reste à réaliser	1 755 800.00 €

<b>RECETTES</b>	Prévues	1 223 500.00 €
	Réalisées	1 246 689.77 €
	Reste à réaliser	0.00 €

<b>RECETTES</b>	Prévues	2 561 927.05 €
	Réalisées	1 747 096.96 €
	Reste à réaliser	176 967.00 €

Après en avoir délibéré hors la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 de Commune.

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 003,73 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

#### **Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice	131 325.47 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	20 000.00 €
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>151 325.47 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

D Solde d'exécution d'investissement	1 614 678.72 €
--------------------------------------	----------------

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	- 1 578 833.00 €
--	------------------

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
--------------------------------	-------------	---------------

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>151 325.47 €</b>
------------------------	-------------	---------------------

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0,00 €
--	--------

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	151 325.47 €
--	--------------

<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €
----------------------------------	--------

#### **5. DUREE DES AMORTISSEMENTS 2019**

M. BALANS indique au Conseil que suite aux écritures comptables de mises à disposition des biens envers la CDC du Sud Gironde, la trésorerie a constaté que certains biens restant dans l'actif de la Commune devaient faire l'objet d'amortissements.

En effet les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet d'amortissements (quel que soit le seuil de population de la collectivité), ainsi que les subventions transférables qui s'y rattachent.

La trésorerie a établi un tableau actualisé des amortissements (des immobilisations et des subventions) à pratiquer avant la fin de l'année. Les crédits budgétaires ayant été prévus au Budget Primitif, M. BALANS propose au Conseil de voter les durées d'amortissements conformément à ce tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** les durées d'amortissements 2019 conformément au tableau.

#### **6. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2019**

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que les articles 1636 B sexies, 1636 B septies et 1639 A ;

**Vu** le produit fiscal attendu en 2019 d'un montant de 527 807,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire en 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 14,19 % ;
- Taxe foncière (bâti) = 15,27 % ;
- Taxe foncière (non bâti) = 58,54 %

## **7. ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019.**

Vu les demandes présentées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes en 2019 :

Associations	Subventions versées en 2018	Subventions votées en 2019
ACCA	300.00 €	300.00 €
ADDAH 33	100.00 €	100.00 €
AFM TELETHON	100.00 €	100.00 €
ALASM	300.00 €	300.00 €
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	100.00 €	100.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250.00 €	250.00 €
APPAC	200.00 €	200.00 €
ASSOCIATION AIDE MATERIELLE ET MORALE	750.00 €	1 000.00 €
ASSOCIATION AIKIDO SAINT-MACAIRE	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION ARDILLA	150.00 €	150.00 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POP'DANCE	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION LA BOULE JOYEUSE	75.00 €	100.00 €
ASSOCIATION LE REFUGE DES CLOCHARDS POILUS		400.00 €
ASSOCIATION LES DOIGTS MALINS ET CREATIFS	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION PETANQUE LOISIRS		100.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU PIAN	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION VIE LIBRE	100.00 €	100.00 €
ASSOCIATION Y AKADANSER	300.00 €	300.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500.00 €	500.00 €
CLUB D'EDUCATION CANINE	100.00 €	100.00 €
CLUB DES BLES D'OR	750.00 €	750.00 €
CLUB DETENTE GYMNIQUE	300.00 €	300.00 €
COMITE D'ANIMATION DE SAINT-MAIXANT	3 000.00 €	3 000.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100.00 €	100.00 €
ENTENTE SPORTIVE SMVS	3 600.00 €	3 600.00 €
FNACA	300.00 €	300.00 €
JUDO CLUB DE SAINT-MACAIRE	100.00 €	200.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200.00 €	200.00 €
LO CAMIN	600.00 €	600.00 €
OCCE 33 COOPERATIVE SCOLAIRE	5 110.00 €	3 500.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100.00 €	100.00 €
SECOURS POPULAIRE	100.00 €	100.00 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	732.80 €	132.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 717.80 €</b>	<b>18 382.84 €</b>

- **Décide** que le versement sera effectué après réception par la Mairie du bilan moral et financier ;
- **Décide** d'inscrire la somme de 22 000,00 € au compte 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune.

## **8. BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le projet de Budget Primitif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Budget Primitif 2019 de la Commune arrêté comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 396 825.47 €	1 396 825.47 €
<b>Section d'investissement</b>	2 115 645.72 €	2 115 645.72 €

## **9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

### **DIA.33438.19.A0005 - VENTE MAISON CONSORTS LAGARDE / VEGA**

- **Bien** : Maison de 110,00 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1 130,00 m<sup>2</sup>.
- **Adresse** : 13, Chemin de Bergea 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AK 118).
- **Propriétaires** : Consorts LAGARDE.
- **Prix** : 224 000,00 €.

### **DIA.33438.19.A0006 - VENTE TERRAIN SCI LUCA / SCI 3G**

- **Bien** : Terrain de 8 331,00 m<sup>2</sup>.
- **Adresse** : Chemin de la Gravière 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AL 0137).
- **Propriétaire** : SCI LUCA.
- **Prix** : 80 000,00 €.

### **DIA.33438.19.A0007 - VENTE MAISON LADOUX / MARGUILLARD - VIGIER**

- **Bien** : Maison de 100,00 m<sup>2</sup> sur un terrain de 720,00 m<sup>2</sup>.
- **Adresse** : 3, Lot le domaine d'ANGELE 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AN 0202).
- **Propriétaire** : M. et Mme LADOUX.
- **Prix** : 245 000,00 €.

### **DIA.33438.19.A0008 - VENTE MAISON REYSSIE / GERARDIN - CORDIER**

- **Bien** : Maison de 190,00 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1 716,00 m<sup>2</sup>.
- **Adresse** : 9, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AA 142, 144, 146 et 147).
- **Propriétaire** : M. et Mme REYSSIE.
- **Prix** : 278 000,00 €.

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

## **11. RESSOURCES HUMAINES**

### **11.1- Heures complémentaires du personnel communal**

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de Mars et Avril 2019 :

- Mme LE DANVIC Céline : 10H30.
- Mme VERGNÉ Laetitia : 20H00.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

### **11.2- Créations de poste**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la Commune un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à Temps Complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2019 ;

- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la Commune un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à Temps Non Complet à compter du 07 Septembre 2019 ;
- **Décide** de créer au tableau des effectifs de la Commune un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à Temps Complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

## **12. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) GAZ ET TELECOMMUNICATIONS**

### **12.1- Redevance GAZ**

Une délibération de 2008 a institué la RODP GAZ sur la Commune pour les ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz (GRDF pour le territoire à Saint-Maixant). Les RODP de 2016 (399,00 €), 2017 (407,00 €) et 2018 (418,00 €) n'ont pas été recouvrées. Un titre sera donc envoyé à GRDF pour ces années.

Le calcul de la RODP 2019 se fera dès que GRDF aura transmis les informations de son réseau pour 2019.

### **12.2- Redevance TELECOM**

M. BALANS propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2015, 2016, 2017 et 2018 (ORANGE pour le territoire de Saint-Maixant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications au titre de 2015 (1 074,00 €), 2016 (1 035,00 €), 2017 (964,00 €) et 2018 (996,00 €).

Le calcul de la RODP 2019 se fera dès qu'ORANGE aura transmis les informations de son réseau pour 2019.

## **13. INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)**

M. BERNADET indique au Conseil qu'il a contacté M. BOUCHEZ du SDEEG pour avoir des informations sur les IRVE.

Une IRVE dispose de deux points de charge. Il faut compter environ une heure pour une charge complète, mais les charges partielles sont possibles.

Le coût d'installation d'une IRVE est de 10 000,00 € (40 % pris en charge par le SDEEG, 60 % restant à la Commune) et l'entretien est à la charge du SDEEG.

Si le Conseil est intéressé, il faudra trouver un emplacement sur le domaine public (le SDEEG ne souhaite pas les installer sur le domaine privé). L'emprise de l'IRVE représente de 3 places de stationnement.

Le Conseil va réfléchir à l'opportunité d'installer cet équipement sur la Commune.

## **14- TRAVAUX**

M. BERNADET fait un point sur les travaux.

### **14.1- Réseaux**

L'entreprise CANASOUT a terminé les travaux de réfection d'eau potable le 20 Mars.

L'entreprise SOBECA a commencé les travaux d'enfouissement des réseaux le 25 Mars. La durée prévisionnelle des travaux est de 7 mois. Les gravats sont évacués vers la digue ce qui permet la remise en état de certains chemins. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 19 Avril.

### **14.2- Aménagement du bourg**

La Mairie va contacter le cabinet AZIMUT dans la semaine pour lancer le marché public.

### **14.3- Eclairage public**

Le plan pour la pose des candélabres a été réalisé.

## **15- CREANCE ETEINTE (EFFACEMENT DE DETTE)**

La Trésorerie de Langon a informé la Commune que dans sa séance du 24 Janvier 2019, la commission de surendettement a décidé d'imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Mme NDINGA Icobot, conformément à la loi n° 2016-1547 du 18 Novembre 2016.

Cette décision emporte l'effacement de toutes les dettes non-professionnelles du débiteur arrêtées à la date de la décision de la commission.

Suite à cette décision de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, les dettes effacées sont traitées comme créances éteintes.

Pour la Commune, la créance éteinte s'élève à 46,80 €.

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'admettre en créance éteinte la somme de 46,80 € ;
- **Décide** d'inscrire cette somme au compte 6542.

## **16- RAPPORT DES COMMISSIONS, SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **16.1- Commission culture**

Mme LAGARDE rend compte de la dernière réunion de la commission culture de la Communauté de Communes (CdC) qui s'est réunie le 05 Mars dernier :

- Label « Pays d'art et d'Histoire » : la Commune de La Réole souhaite étendre son label à plusieurs CdC environnantes. Ce projet d'extension est porté par l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux-Mers (OTEM). Le financement est assuré par l'Etat, à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Département et les CdC concernées au prorata du nombre d'habitants.

- Lecture publique : afin de percevoir des subventions de la DRAC, l'espace dédié à la lecture publique doit être d'une surface minimale de 1 710 m<sup>2</sup>. La CdC souhaite répartir cette surface sur le territoire intercommunal comme suit : 1 010 m<sup>2</sup> à Langon, 350 m<sup>2</sup> à Villandraut et 350 m<sup>2</sup> à Saint-Macaire.

- Animations : le calendrier des animations intercommunales a été communiqué aux Communes.

### **16.2- Commission cantine**

- Rencontre avec la sénatrice Laurence HARIBBEY à Cadillac le 21 Mars : Mme LAGARDE, accompagnée d'Agnès REGLAIN, a participé à une rencontre sur le thème « Élus, s'engager pour bien manger ». Elus et professionnels ont échangé sur leurs expériences, les projets et les réalisations en cours sur le département.

- Règlement intérieur du Restaurant Scolaire concernant l'inscription et le paiement des repas : Mme LAGARDE et M. DULUC présentent au Conseil le projet de règlement établi par la commission. Après en avoir pris connaissance, le Conseil valide ce règlement.

### **16.3- Commission voirie**

M. PONCHATEAU s'est rendu à la préfecture de Bordeaux pour assister à la Commission Départementale des Autorisations de Stationnement (ADS) suite à la demande d'un habitant qui souhaite obtenir une autorisation de stationnement sur la Commune.

Le dossier a été déposé à la Mairie. M. le Maire a émis un avis favorable et la demande a été ensuite transmise à la préfecture pour être examinée par la commission. M. PONCHATEAU a appuyé la demande devant celle-ci.

La décision sera notifiée directement à la Mairie.

### **16.4- Commission urbanisme**

M. BERNADET indique que la Communauté de Communes souhaite que le PLUi soit voté à la fin de l'année 2019.

### **16-5- Commission finances**

En 2019, le montant du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) versé par le Département à la Commune sera de 21 000,00 €.

### **16.6- SICTOM**

M. BERNADET rend compte de la dernière réunion du SICTOM qui s'est tenue le 27 Mars 2019.

- Budgets 2019 : Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent cumulé de 1 186 907,46 € en fonctionnement et de 132 271,71 € en investissement. Le budget primitif 2019 s'équilibre à 9 698 422,00 € en fonctionnement et à 3 031 814,00 € en investissement.

- Projet de méthanisation à Brannens : Une subvention de 4 000,00 € sera versée par le SICTOM pour aider à la création d'un projet de méthanisation porté par la Commune de Brannens.

- Projet de construction d'une déchèterie à Saint-Symphorien : La Commune de Saint-Symphorien va céder au SICTOM à l'Euro symbolique un terrain vierge d'une superficie de 10 389 m<sup>2</sup> pour y implanter une déchèterie. Le projet est estimé à 800 000,00 €.

- Projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Fargues : des travaux d'agrandissement doivent être réalisés car la plateforme et les lieux de stockage sont saturés. Le projet est estimé à 700 000,00 €.

- Prêt bancaire : les projets de déchèterie à Saint-Symphorien et d'agrandissement de la plateforme de compostage de Fargues obligent le SICTOM à emprunter 1 500 000,00 €.

- Marché de tri (colonnes d'apport volontaires) : le marché prenant fin en 2019, un nouvel appel d'offres va être lancé pour la période 2020-2021.

- Convention ECO DDS : le SICTOM va signer une convention avec l'éco organisme ECIO DDS afin de bénéficier de l'enlèvement gratuit des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) pour la période 2019-2024.

- Divers : Un broyeur va être acheté et sera mis à disposition des Communes.

La distribution des sacs poubelles aura lieu le 03 Mai de 16H00 à 19H00 et le 04 Mai de 09H00 à 12H00 à la Mairie.

### **16.7- SISS de Langon**

Mme BANOS rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue le 02 Avril dernier.

- Budgets 2019 – Bâtiments : Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent cumulé de 4 157,01 € en fonctionnement et de 251 961,05 € en investissement. Le budget primitif 2019 s'équilibre à 2 552 957,01 € en fonctionnement et à 464 512,04 € en investissement.

- Budgets 2019 - Transports : Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent cumulé de 52 892,13 € en fonctionnement et de 50 358,43 € en investissement. Le budget primitif 2019 s'équilibre à 546 923,21 € en fonctionnement et à 64 948,93 € en investissement.

- Divers : le SISS souhaite réaliser un projet concernant la mise en place d'un transport urbain.

### **16.8- Communauté de Communes (CdC)**

M. BALANS rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue le 08 Avril dernier.

Des exploitants agricoles ont interpellé le Président de la CdC concernant la réalisation d'une aire de grand passage route d'Auros (estimée à 120 000,00 €). Ces exploitants ont du foncier jouxtant le terrain qui accueillera cette aire et ont exprimé leur mécontentement.

- Budgets 2019: Le compte administratif 2018 du budget principal fait apparaître un excédent cumulé de 7 792 376,67 € en fonctionnement et de 525 651,34 € en investissement. Le budget primitif principal 2019 s'équilibre à 20 378 373,43 € en fonctionnement et à 7 031 045,37 € en investissement.

- Projets : un parking va être réalisé à la gare de Langon. La CdC va participer à hauteur de 37,5 % du montant total des travaux (estimés à 426 00,00 €), soit 159 750,00 €. Le reste sera pris en charge par la SNCF et la Région Nouvelle-Aquitaine.

## **17- QUESTIONS DIVERSES**

### **17.1- Contrôle obligatoire des installations des raccordements privées au réseau d'assainissement collectif lors des cessions immobilières**

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de rendre obligatoire, lors de chaque cession de propriétés bâties desservies par le réseau public de collecte des eaux usées, la vérification de la conformité des installations intérieures d'assainissement et de leur raccordement au réseau de collecte conformément aux modalités décrites ci-dessus ;
- **Décide** que ce contrôle sera réalisé par le délégataire du Syndicat conformément au contrat d'affermage et Règlement de Service ;
- **Approuve** la procédure de mise en conformité de l'installation proposée par le Président du Syndicat en cas de non-conformité, ainsi que les modalités de sanction en cas d'absence de mise en conformité.

### **17.2- Route du bas**

Les riverains de la route du bas demandent aux élus de prendre des mesures face à la vitesse excessive et le non-respect du panneau STOP à l'intersection de la Rue SIGNORET. M. BERNADET propose au Conseil de demander des devis pour la réalisation d'un plateau ralentisseur à cet endroit. Le Conseil donne son accord.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. BALANS Christian lève la séance à 23H00**

## Tableau des signatures – Conseil Municipal du 09 Avril 2019

<p><b>M. GAZZIERO Lucien, Maire.</b> <i>Pouvoir à M. BALANS Christian</i></p>	<p><b>M. Alain DUSSOULIER, CM.</b> <i>Pouvoir à M. PONCHATEAU Charles</i></p>
<p><b>M. Christian BALANS, 1<sup>er</sup> Adjoint.</b> <i>Pouvoir de M. GAZZIERO Lucien</i></p>	<p><b>Mme Magali LE LAGADEC, CM.</b> <i>Pouvoir à M. Alain BERNADET</i></p>
<p><b>M. BERNADET Alain, 2<sup>e</sup> Adjoint.</b> <i>Pouvoir de Mme LE LAGADEC Magali</i></p>	<p><b>Mme GAURY Angélique, CM.</b></p>
<p><b>M. PONCHATEAU Charles, 3<sup>e</sup> Adjoint.</b> <i>Pouvoir de M. DUSSOULIER Alain</i></p>	<p><b>Mme FABEIRO Nathalie, CM.</b></p>
<p><b>Mme LAGARDE Anita, 4<sup>e</sup> Adjointe.</b> <i>Pouvoir de M. ARDURAT Bruno</i></p>	<p><b>Mme BELLOC Laure, CM.</b></p>
<p><b>Mme BANOS Catherine, 5<sup>e</sup> Adjointe.</b></p>	<p><b>M. VIGNES Jean-Louis, CM.</b></p>
<p><b>Mme SERVAND Roseline, CM.</b></p>	<p><b>M. ARDURAT Bruno, CM.</b> <i>Pouvoir à Mme LAGARDE Anita</i></p>
<p><b>M. Gérard DULUC, CM.</b></p>	<p><b>Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL, CM.</b></p>
<p><b>M. Pascal MONIER, CM.</b></p>	<p><b>M. Jean-Christophe MEUNIÉ, CM.</b></p>
<p><b>Mme Fabienne CHARDONNET, CM.</b></p>	